



Refus remboursement cotisation apres anulation de l'assureur

Par **simo16**, le **10/04/2014** à **13:12**

Bonjour,

J'ai sous cri a une assurance en ligne qui me demandait de régler 150 euros a l'adhésion. Comme je n'avais pas la somme nécessaire j'ai demander si je pouvait attendre et payer dans un mois une conseillère m'a affirme que c'est possible.

Donc je revient vers eux un mois après je souscris et 1semaine après lorsqu'il on reçu mon relève d'information ' on me dit de prendre une autre assurance puisque je suis rester 1mois sans assurance. Alors je demande le remboursement de mes 150 euros et la on me dit que je ne serais rembourser que de 64 euros parce que ma garen ti est valable jusque la fin du mois (la cotisation menselle est de 31 euros). Que dois je faire sachant que j'ai déjà pris une autre assurance

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **adama**, le **12/04/2014** à **14:59**

Bonjour est ce que vous pouvez être plus clair pour que nous puissions vous aider au mieux. à mon avis ils ont accepté de vous couvrir en différant le paiement,le versement de la cotisation et donc la garantie a pris effet à partir de ce moment ce qui justifie peut être la différence de somme entre les 150 Euro versés et ce qui en reste, les 64 Euro.

Cordialement,
Adama